

Des voix: D'accord.

(Les articles 6 et 7 sont adoptés.)

Sur l'article 8—*Les services ferroviaires doivent reprendre*

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, nous avons donné avis d'un amendement à l'article 8 semblable à celui proposé par le député de Saskatoon-Biggar à l'article 4. Je crois comprendre que le ministre proposera son amendement lorsque nous arriverons à l'article 14 et que celui-ci englobera ce groupe aussi bien que les autres.

M. Munro (Hamilton-Est): C'est exact.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous ne proposerons donc pas cet amendement.

M. le vice-président: L'article 8 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 9—*Modifications des modalités des conventions collectives*

M. Neale (Vancouver-Est): Monsieur le président, je désire proposer un amendement à l'article 9. Comme un amendement semblable a été torpillé par les «amis des travailleurs», ce qui ne me surprend guère, je m'attends que le mien sera vite expédié aussi. Néanmoins, j'estime que je dois dire certaines choses avec l'espoir que les députés tant de l'autre côté de la Chambre que ceux qui siègent à ma droite les prennent en considération lorsque nous serons dans vous savez quoi jusqu'au cou dans quelques semaines, comme je m'y attends.

Une voix: Expliquez-vous!

M. Neale (Vancouver-Est): Plus tôt aujourd'hui, le ministre des Transports et le député de Verdun ont signalé à la Chambre qu'ils avaient acquis des connaissances techniques au cours de leurs nombreuses années de négociation. Avant d'être élu à la Chambre des communes, j'ai passé 27 ans comme chef syndical à plein temps. La plus grande partie de ce temps a été consacrée aux négociations, à l'arbitrage et à la conciliation en couvrant tous les aspects de cette question, tant sur le plan fédéral que provincial. J'aime à penser que pendant ces 27 ans, j'ai absorbé quelques connaissances dans ce domaine.

Durant ces années, j'ai appris deux choses précises qui m'ont préoccupé toute la journée et je voudrais vous en parler. Une d'entre elles a trait au problème de l'arbitrage. Je n'ai jamais préconisé l'arbitrage ou l'arbitrage obligatoire et je n'ai pas l'intention de le faire ce soir, demain ou dimanche si nous sommes encore ici. Je voudrais vous expliquer pourquoi. En Colombie-Britannique, l'ancien gouvernement avait adopté une mesure législative qui prévoyait l'arbitrage obligatoire et qui s'intitulait loi sur la médiation. Un sénateur qui siège à l'autre endroit avait accepté l'arbitrage obligatoire en Colombie-Britannique. Le règlement après l'arbitrage en l'occurrence était moins attrayant que ce qui avait été offert aux travailleurs au cours des négociations.

Il y a deux ans en Colombie-Britannique, 40,000 ouvriers de la construction étaient en grève. Le gouvernement provincial leur a ordonné de retourner au travail, ils ont refusé de le faire, mais ils ont repris leurs négociations, car le gouvernement a négligé de faire respecter la mesure. Par la suite, ils ont obtenu le meilleur règlement jamais

Exploitation des chemins de fer—Loi

offert durant toutes les négociations dont je peux me souvenir en Colombie-Britannique. Cela vous donne une certaine idée de ce qu'est l'arbitrage.

A ma connaissance, l'arbitrage n'a jamais donné lieu à un règlement meilleur que celui qui avait été offert auparavant. Dans le présent cas, les propositions déjà faites constituent le projet de loi dont nous sommes saisis. Je sais également que les cheminots connaissent l'arbitrage, parce qu'ils sont pressurés non seulement depuis 2 ou 10 ans, mais depuis plus de 40 ans au Canada. Si vous remontez dans l'histoire, vous constaterez que durant la dépression, ils acceptaient n'importe quel emploi. Puis durant la guerre, leur salaire a été fixée par la loi. Ils n'ont donc rien eu de plus. Depuis la guerre, même si le ministre du Travail parle du droit à la libre négociation, les cheminots n'en ont pas joui. Que personne ne me dise qu'un employeur va négocier de bonne foi lorsqu'il sait qu'il peut compter en dernier ressort sur l'arbitrage obligatoire.

● (0100)

On parle d'honnêteté et de négociation juste des deux côtés lors de règlements passés tout simplement parce que nous n'avons pas eu à les forcer de retourner au travail lors de chacune des négociations, mais il y a eu des négociations justes et raisonnables d'un côté parce que les employeurs savaient longtemps d'avance qu'ils n'avaient qu'à patienter et à offrir presque rien afin de forcer les ouvriers à se mettre en grève, puis la Chambre leur ordonnerait de retourner au travail aux termes de l'arbitrage obligatoire.

Il y a bien des années, il y avait une chanson intitulée «King of the Road» qui parlait des vagabonds. Ce n'est pas le sens véritable de «roi de la route» qui s'est développé au moment où Eugene B. Debbs dirigeait les cheminots et leur obtenait de meilleurs salaires. En dépit de l'amendement que nous avons adopté, ce bill n'augmente pas le salaire des cheminots en proportion de la hausse du coût de la vie.

Le ministre a accusé le chef de mon parti de se livrer au chantage quand il a reproché à mon chef d'avoir dit qu'avec cette mesure, les dirigeants syndicaux n'obligeraient pas leurs gens à reprendre le travail. Si vous appelez cela du chantage, écoutez bien ceci. Des gens de l'Ouest qui font partie des syndicats du rail m'ont téléphoné et télégraphié pour me dire qu'ils n'obéiraient pas si leurs dirigeants leur enjoignaient de retourner au travail. Je sais que l'Ouest a toujours été un peu plus activiste que le reste du Canada, mais le mouvement recrute, semble-t-il, des adhérents de plus en plus nombreux chez les syndicalistes de l'Est. Je prévois que de véritables difficultés surviendront une fois que nous aurons prétendument régularisé la situation et réglé le différend.

J'ai conversé avec des cheminots en Colombie-Britannique et je voudrais citer quelques exemples de la manière dont ils ont fini par accuser un retard par rapport aux autres travailleurs. Un mécanicien d'une gare de triage me disait qu'après 29 années de service, il gagnait \$36 par jour. A la Vancouver Plywood, nous engageons des filles sans spécialité à \$38 par jour.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Cafik: Non, monsieur le président. Je voulais savoir si le député accepterait une brève question. Il a déclaré qu'il avait reçu beaucoup d'appels téléphoniques et des télégrammes. Je voudrais savoir qui acheminait les télégrammes étant donné la grève.